

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 11 septembre 2020

2^{ème} Commission

N° *CP-2020-8-2-3*

Service instructeur

DEAA - service appui administratif et financier

Service consulté

DEAA – service attractivité des territoires

IMPLANTATION D'UNE ECOLE 42 AU SEIN DE KMO A MULHOUSE

Résumé : Dans le cadre du présent rapport, il est proposé d'accorder à l'association E-nov Campus, une subvention d'investissement de 300 000 € en faveur de l'implantation d'une Ecole 42 à MULHOUSE.

Il est également demandé d'approuver la convention de financement y afférente et d'autoriser la Présidente à la signer.

L'Ecole 42 est une école française de programmation informatique privée, gratuite et à but non lucratif.

Initiée par Xavier NIEL (principal actionnaire de groupe Iliad / Free et copropriétaire du journal Le Monde), l'Ecole 42 est née en 2013 d'un constat actant le manque de développeurs informatiques en France. En formant des jeunes aux métiers d'avenir, cet établissement entend répondre aux besoins des entreprises en matière de transformation digitale, par une pédagogie innovante.

Une dizaine d'ouvertures sont d'ores et déjà prévues en 2020 : MADRID, SAO PAULO, ABU DHABI, OMAN, BANGKOK, KUALA LUMPUR, VIENNE,...

A ce jour, en plus de l'Ecole 42 LYON ouverte en septembre 2017 et celle de PARIS, seules trois nouvelles implantations ont été annoncées pour la France : ANGOULÊME, NICE et MULHOUSE.

L'implantation à MULHOUSE est programmée dans les locaux de KMØ, situés dans les bâtiments de la fonderie. KMØ réunit des entreprises innovantes, des startups et formations autour de la transformation digitale de l'industrie.

L'espace dédié avoisinera les 630 m², répartis en trois salles communicantes. Le bâtiment (propriété de m2A) intégrant ces surfaces et hébergeant plus largement l'écosystème numérique KMØ, fait l'objet d'un bail emphytéotique consenti à la société KMØ SAS.

E-nov-Campus, association de droit local à but non lucratif fondée en 2011, anime KMØ et est porteuse du projet Ecole 42. Elle est habilitée auprès de l'Etat comme organisme de formation.

L'ouverture mulhousienne de l'Ecole 42 est programmée pour septembre 2021.

1. Enseignement et diplômes

La pédagogie employée dans les écoles 42 est originale à plusieurs niveaux :

- l'apprentissage s'acquiert en pair à pair (partage des connaissances, autonomie et entraide), sans professeurs. Il s'appuie sur une plateforme en ligne. Les étudiants sont eux-mêmes en charge de leur réussite ;
- la « gamification » et la progression sont utilisées pour l'acquisition des compétences et des expériences, comme dans un jeu. Il n'y a pas d'évaluation par notes ;
- le décloisonnement temporel permet à l'étudiant de progresser à son rythme ;
- l'enseignement gravite autour de 5 grandes thématiques qui se déclinent en compétences techniques, humaines et relationnelles, dans le but de former des développeurs informatiques ou d'applications mobiles, des administrateurs de système et de réseaux, des experts en sécurité informatique, des chefs de projet et des concepteurs de jeux vidéo.
Ces compétences ont également toutes le même élément fondateur : une capacité personnelle d'adaptation et d'apprentissage.

L'apprentissage dure 3 ans en moyenne mais il peut varier jusqu'à 5 ans selon le rythme de l'étudiant. Cette durée inclut des stages obligatoires en entreprise.

Il est prévu à terme que 400 étudiants travaillent en simultané.

L'Ecole 42 est ouverte 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 induisant un mix entre temps d'apprentissage et temps personnel (l'étudiant est en moyenne présent 15h/j).

Cet établissement délivre des certifications non reconnues par l'Etat mais labélisées « Grande Ecole du Numérique » (GEN), équivalentes à un Bac +3 à Bac +5 en fonction de l'avancée dans le cursus.

Quelques programmes sont élaborés en partenariat avec des grandes écoles permettant aux élèves de compléter leur formation informatique par des cours plus orientés sur le management et l'entrepreneuriat (Centrale, HEC, Science Po Paris, etc.).

L'enseignement est entièrement gratuit pour l'étudiant.

2. Publics

L'Ecole 42 est accessible à tous, avec ou sans diplôme, sans condition d'âge (sauf pour les candidats qui n'ont pas le bac et doivent avoir au moins 18 ans).

Les publics se répartissent en trois catégories :

- des professionnels en reconversion et des demandeurs d'emplois (chômeurs de longue durée, bénéficiaires du RSA, ...)
- des jeunes en insertion, sans emploi ni formation et qui possèdent déjà quelques notions de programmation ;

- des étudiants, le plus souvent en reconversion, voire en situation de décrochage, après une orientation qui ne leur a pas apporté satisfaction.

L'admission est possible après passage de tests en ligne et d'une épreuve dite de la piscine (immersion lors de sessions intensives de 4 semaines). C'est là un moyen de trouver les étudiants les plus motivés. Le démarrage est prévu avec une promotion d'un minimum de 150 étudiants.

3. Coût de l'opération et financement

Les coûts estimatifs se déclinent de la manière suivante :

- équipements (TVA non récupérable) : 693 060 € TTC (160 ordinateurs i mac 27", 160 tables et chaises, set up de programme et logiciels, matériel réseau, sécurité...);
- fonctionnement (TVA non récupérable) : 422 000 €, 598 000 € et 734 000 € respectivement pour les années 1 (150 étudiants), 2 (300 étudiants) et 3 (400 étudiants).

La scolarisation étant entièrement gratuite, le modèle de développement d'une école 42 repose principalement sur des financements publics des collectivités territoriales dans une phase de démarrage avec un relais progressif de financements privés (fondation d'entreprises, mécénat avec Socomec, Hager, Sauter, Endress+Hauser, dans un premier temps) et potentiellement des actions de formation auprès des entreprises (encore à l'étude).

Le plan de financement se déclinerait comme suit :

Investissement en équipements (cette participation serait versée en année 1) :

- Région Grand Est : 393 060 €.
- CD 68 : 300 000 €.

Fonctionnement sur 3 ans (le Département n'est pas concerné) :

- Région Grand Est : 1 454 000 € ;
- Mulhouse Alsace Agglomération : 300 000 € (à raison de 100 000 €/an).

Le Département du Haut-Rhin a été sollicité par le porteur de projet à hauteur de 300 000 €. Cette subvention pourra être dédiée à l'achat d'équipements, tel que décrit ci-dessus. Le parc informatique représente à lui seul 336 000 €.

Proposition de financement

L'économie numérique est en plein développement et il est vital de former les jeunes aux métiers d'avenir. Le manque de développeurs et codeurs compétents retarde les projets de transformation digitale des entreprises.

D'après la Commission européenne, il manquerait 750 000 postes en 2020.

La pédagogie développée par l'Ecole 42 implique les étudiants dans des projets collaboratifs et répond à un réel besoin des entreprises. La plupart des étudiants sont démarchés avant la fin de leur cursus. Cet établissement constituerait donc une opportunité unique d'offrir à la CeA un dispositif de formation reconnu au plan international et pérenne.

MULHOUSE pourra ainsi se positionner comme un véritable laboratoire d'innovation pédagogique en complétant l'offre existante (CNAM, Ligne numérique, Epitech, Team Academy), constituant un véritable facteur d'attractivité local et régional pour les entreprises en quête d'un accès aux marchés français, allemand et suisse.

Une subvention départementale en investissement d'un montant de 300 000 € pourrait ainsi être attribuée en faveur de l'implantation de cette école à MULHOUSE et versée à E-nov Campus, porteur du projet de l'Ecole 42. Cette somme a été prévue en DM1 2020.

Ce soutien relève du régime d'aide d'Etat SA.57299 (2020/N).

Ce rapport a été inscrit à l'ordre du jour de la Commission Aménagement du Territoire et Tourisme (2^{ème} Commission) lors de sa réunion du 4 septembre 2020.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- Accorder à l'association E-nov Campus, porteur du projet d'implantation de l'Ecole 42 à MULHOUSE, une subvention de 300 000 € dédiée à l'achat d'équipements. La convention de financement jointe en annexe au présent rapport, précise les modalités de versement de cette aide.
- Approuver la convention de financement y afférente de m'autoriser à la signer,
- Prélever les crédits correspondants sur le programme F225, chapitre 204, fonction 23, nature 20421, code programme 2772, service 108 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. :

LE PRESIDENT



Rémy WITH